

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 23 novembre 2005

### Les FIP – Fonds d’investissement de proximité – connaissent un développement rapide

#### Principaux enseignements :

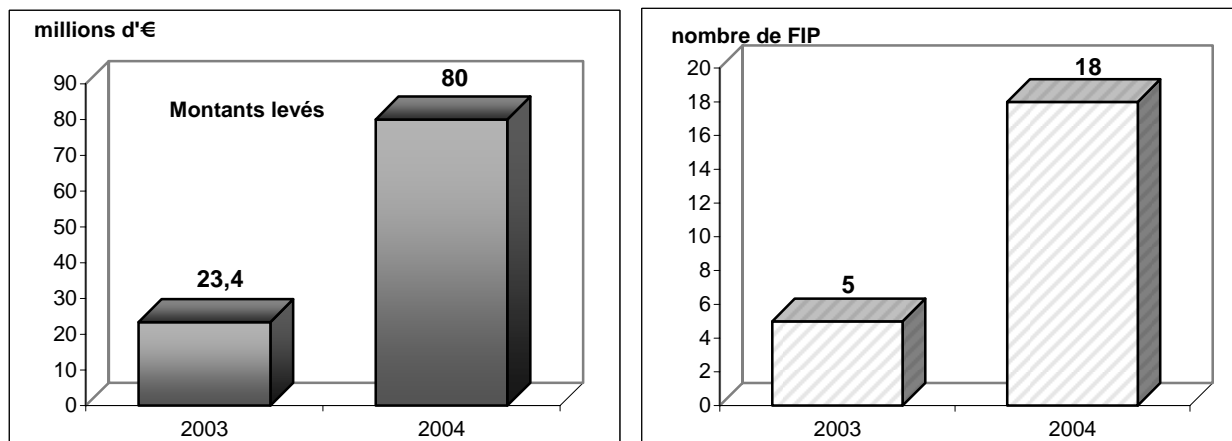
- Avec 100 millions d’euros levés et 23 fonds créés en 2003 et 2004, les FIP marquent un bon démarrage
- Le premier semestre 2005 se caractérise par la montée en puissance des investissements des FIP
- Les FIP couvrent largement le territoire national et jouent leur rôle d’investisseur régional et de proximité
- Les FIP investissent dans des PME régionales à différents stades de leur développement et participent activement au financement des entreprises en transmission
- Les FIP soutiennent des PME de petite taille peu couvertes par le Capital Investissement national

Un groupe de travail « Fonds d’investissement de proximité » commun à l’AFG (Association française de la gestion financière) et l’AFIC (Association française des investisseurs en capital) rend publics les principaux résultats d’une enquête sur l’activité des Fonds d’investissement de proximité (FIP)

#### Une forte progression des montants levés et du nombre de FIP créés

Les Fonds d’investissement de proximité (FIP) ont connu un **développement rapide, leur nombre et leur encours ayant été multipliés par quatre** entre 2003 (date de leur création) et 2004 : 23 FIP ont été créés au cours de ces deux années par 13 sociétés de gestion pour des montants levés de plus de 100 millions d’€ (voir graphique ci-dessous). Ce démarrage est comparable à celui qu’ont connu les FCPI en 1997 (année de leur lancement) et 1998.

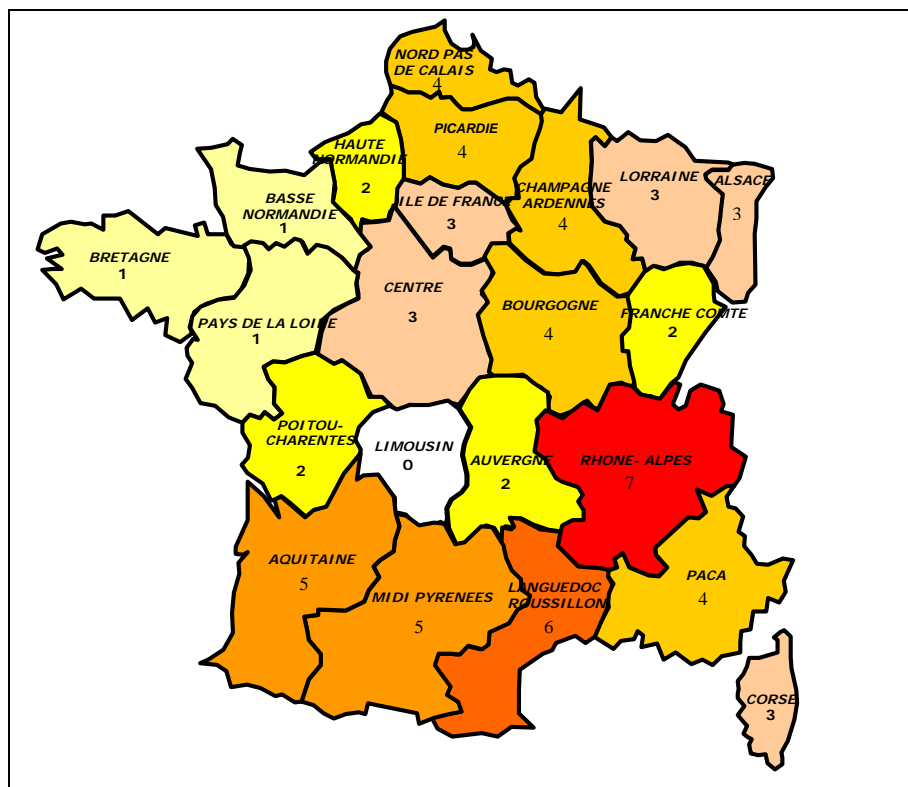
Fort développement des FIP



Source : AFG-AFIC

## Une présence sur l'ensemble des régions françaises

Les FIP jouent bien leur rôle d'investisseur régional et de proximité : toutes les régions françaises, à l'exception du Limousin, sont désormais couvertes par au moins un FIP et les deux tiers d'entre elles comptent au moins trois FIP. Les régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Aquitaine, Midi-Pyrénées et Bourgogne sont particulièrement bien couvertes.

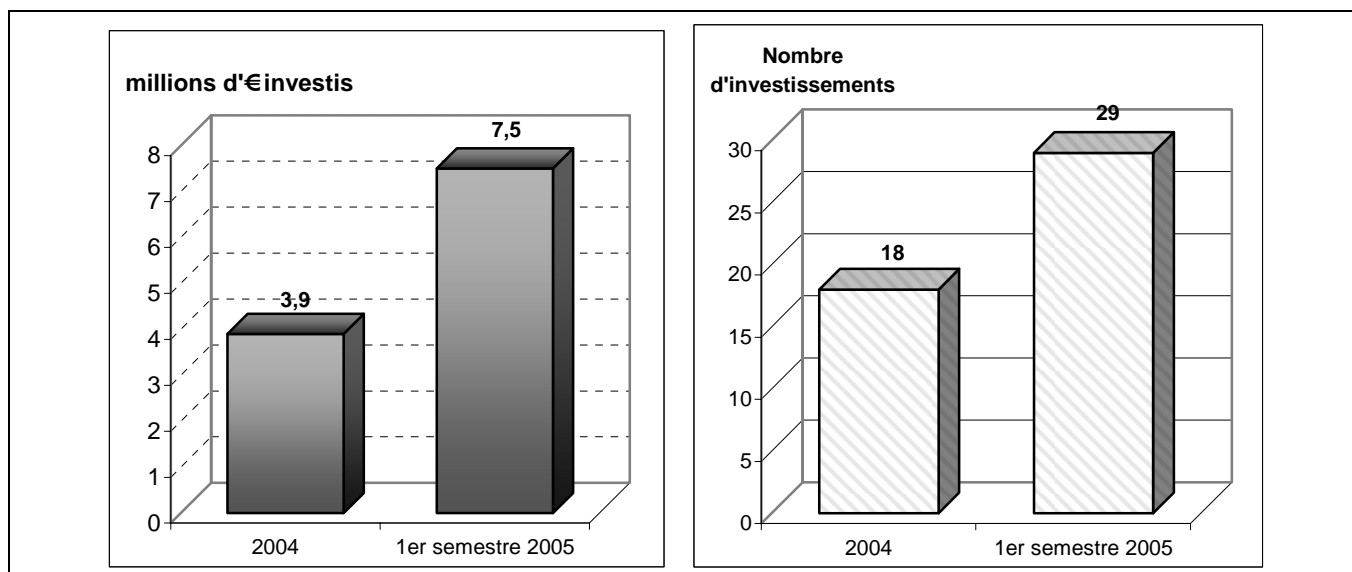


Source : AFG-AFIC

## Une montée en puissance des investissements au premier semestre 2005

Entre 2004 et le 1<sup>er</sup> semestre 2005, les FIP ont réalisé 47 opérations dans 43 entreprises régionales pour un montant total investi de 11,4 millions d'€ Le ticket moyen d'investissement s'établit ainsi à 243 000 €

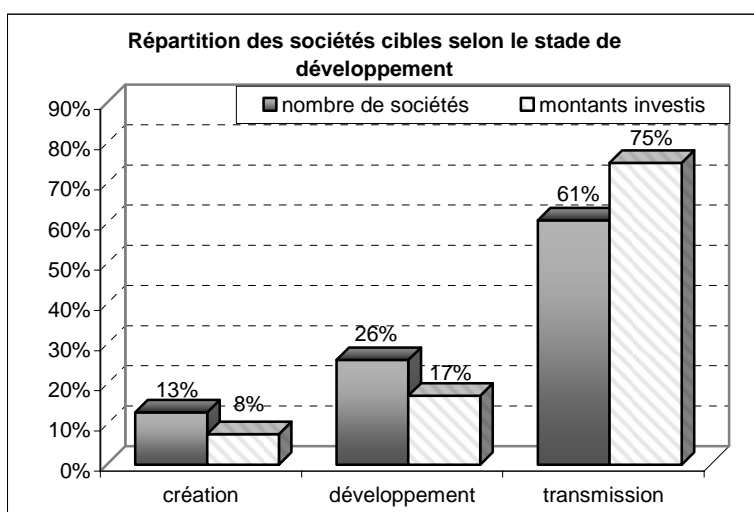
29 opérations ont été réalisées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005, contre 18 en 2004, pour un montant investi (7.5 millions d'€) près de deux fois supérieur à celui de l'année 2004, signe précurseur d'une forte montée en puissance de l'activité des FIP sur l'année 2005.



Source : AFG-AFIC

## Un rôle de structure partenaire dans la transmission des TPE et PME régionales

Les FIP investissent dans des entreprises en création, en développement et assurent un rôle crucial dans la transmission des PME régionales.



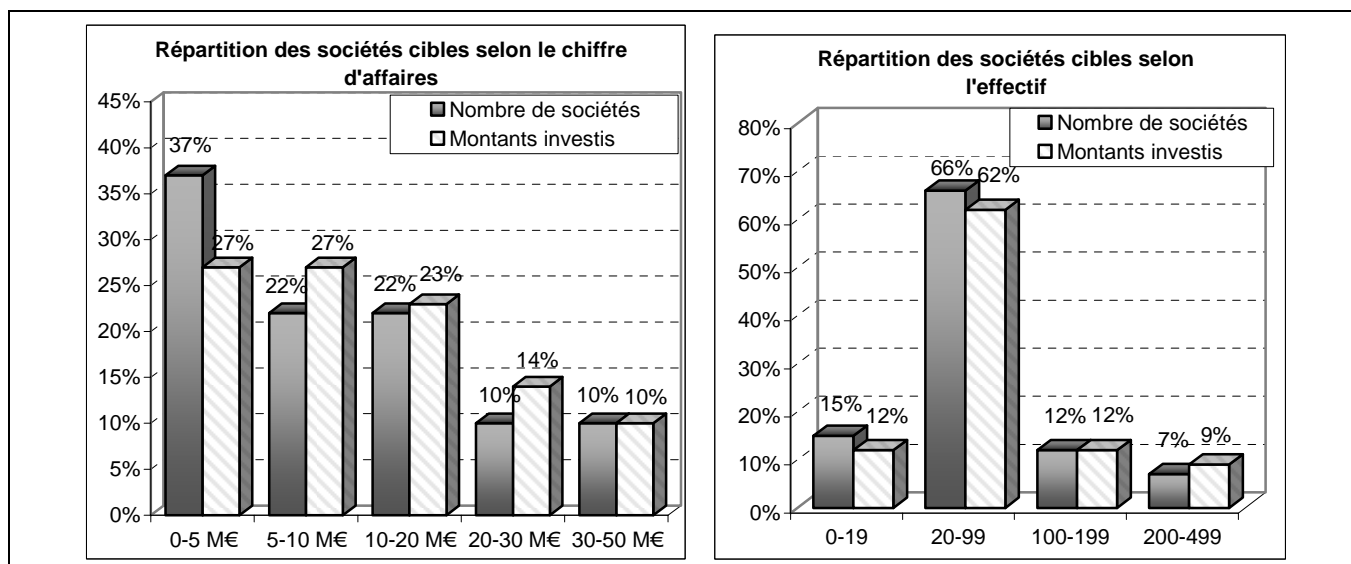
Source : AFG-AFIC

Entre 2004 et le 1<sup>er</sup> semestre 2005, 13 % des opérations ont porté sur des entreprises en création (moins de 5 ans), 26 % sur des sociétés en développement et 61 %, sur des PME en phase de transmission.

## Un investissement dans des PME régionales peu couvertes par le capital investissement national

En termes de poids économique et social, les entreprises financées par les FIP réalisent un chiffre d'affaires de 477 millions d'€ et emploient 2 840 salariés. 80% d'entre elles comptent moins de 100 personnes (alors que les PME jusqu'à 250 salariés sont autorisées) et réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 20 millions d'euros.

La répartition par tranche de chiffre d'affaires et par niveau d'effectif des sociétés cibles est la suivante :



Source : AFG-AFIC

**Plus de 80% des investissements réalisés entre 2004 et le premier semestre 2005 ont porté sur des sociétés situées hors de l'Île de France**, alors que le Capital Investissement dans son ensemble est beaucoup plus concentré sur cette zone géographique. Sur les 47 investissements, 33 % d'entre eux ont été réalisés en région Rhône-Alpes, 15 % dans la région Midi-Pyrénées et 13 % dans le Nord Pas-de-Calais.

**Trois secteurs prédominent les investissements** : les biens et services industriels représentent 37 % des opérations, les services, 15 %, les biens de consommation, 11 %.

Denis Rodarie et Renaud du Lac, co-présidents du groupe de travail FIP AFG-AFIC, soulignent le rôle important que jouent les FIP comme partenaire économique régional pour les TPE et PME, complémentaire de celui des acteurs traditionnels du Capital Investissement. Les FIP connaissent en effet un développement rapide, conforme aux principes qui ont prévalu à leur lancement.

L'AFIC et l'AFG sont en contact régulier avec les pouvoirs publics pour améliorer la réglementation de gestion des FIP. Elles proposent notamment les mesures suivantes :

- relever le plafond général de 8.000 euros figurant dans le projet de loi de finances pour 2006 d'un montant égal à 25% des investissements annuels dans ces produits, limité à 12.000 €, afin de permettre à un foyer fiscal « type » d'investir régulièrement en parts de FIP ou de FCPI.
- favoriser une plus forte affectation de l'épargne des Français collectée au travers des **contrats d'assurance vie en unités de compte**, au financement des PME non cotées en leur ouvrant droit à la réduction d'impôt accordée pour l'investissement direct dans un FIP ou un FCPI.
- proroger pour cinq ans et étendre aux FIP le régime des **FCPI « entreprises »** (réduction d'IS de 25%) introduit ponctuellement pour l'exercice 2005 par la loi pour la confiance et la modernisation de l'économie.

En cette période de discussions parlementaires, les Associations se félicitent d'avoir été entendues par l'Assemblée Nationale sur leur demande visant à pérenniser cette source de financement avec la prorogation pour au moins 4 ans (jusqu'en 2010) du dispositif, à l'instar de ce qui figure dans le projet de loi de finances pour 2006 pour les FCPI.



*Les FIP (Fonds d'investissement de proximité) sont, comme les FCPI, une catégorie spécifique de FCPR, créée par la Loi pour l'initiative économique du 1er août 2003. Alors que les FCPI financent des sociétés innovantes de moins de 2000 salariés, les FIP ont pour objet le financement des TPE (très petites entreprises) et des PME non cotées œuvrant dans des secteurs traditionnels et implantées régionalement. L'investissement dans les FIP bénéficie, comme celui des FCPI, d'une incitation fiscale.*



L'Association Française de la Gestion Financière (AFG) représente les professionnels français de la gestion d'actifs. Ces derniers gèrent plus de 2000 milliards d'euros d'actifs, soit un montant supérieur au PIB de la France, dont près de 1200 milliards d'euros sous forme de gestion collective (OPCVM dont les FCPR, FCPI et FIP) et le solde sous forme de gestion individualisée sous mandat.

L'association contribue à la promotion et au rayonnement de la gestion française (l'une des premières au monde) auprès de l'ensemble des acteurs concernés, investisseurs, émetteurs, politiques et média en France et à l'étranger.

Interlocuteur des pouvoirs publics, elle contribue activement à l'évolution de la réglementation. Elle joue un rôle déterminant dans la définition des règles éthiques de la gestion en établissant notamment les règlements de déontologie de la profession et en matière de gouvernement d'entreprise.

**Le Capital Investissement est devenu une branche très active du métier de la gestion** avec les FCPR – les FCPI et les FIP qui s'adressent à une clientèle de plus en plus large. Il est représenté au sein de l'AFG par **la commission Capital Investissement** que préside Luc Lechelle, directeur de l'équipe venture d'Axa Private Equity, Dominique Senequier étant Président d'honneur.

Créée en 1984, l'**Association Française des Investisseurs en Capital (AFIC)** est un organisme professionnel totalement indépendant. Avec plus de 210 membres actifs, l'AFIC regroupe la quasi-totalité des structures de Capital Investissement implantées en France. Les 130 membres associés conseillent et assistent les investisseurs et les entrepreneurs dans le montage et la gestion de leurs partenariats.

L'AFIC s'assure de la déontologie de la profession, notamment au travers de sa commission déontologie et de nombreuses publications, en particulier le code à l'usage des sociétés de gestion, approuvé par l'AMF, et le guide de valorisation des portefeuilles.

Elle offre ainsi une sécurité optimale aux entrepreneurs et aux investisseurs institutionnels. Enfin, des recommandations en matière de gouvernement d'entreprise et d'analyse de responsabilités des administrateurs sont régulièrement transmises aux membres et actualisées.

Rassemblant près de 98 % des professionnels du capital investissement exerçant en France, l'AFIC bénéficie d'une représentativité incontestable.

## Chiffres clés :

Millésime du FIP	Millésime 2003	Millésime 2004	total
Nombre de FIP créés	5	18	23
Montant levé	23.4	80	103.4
Nombre d'investissement	28	19	47
Montant investi	5.8	5.6	11.4

Année d'investissement	2004	1 <sup>er</sup> semestre 2005	total
Nombre d'investissement	18	29	47
Montant investi	3.9	7.5	11.4

***Méthodologie :** les données de l'étude sont issues d'un questionnaire envoyé en juillet 2005 à de l'ensemble des gestionnaires de FIP. Le taux de réponse à l'enquête est de 100%. Le questionnaire visait à réaliser un inventaire des FIP constitués en 2003 et 2004 et à analyser le portefeuille des sociétés acquises en 2004 et au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2005 dans le cadre du quota d'investissement de 60 %. Les transactions ont été saisies directement par les gestionnaires, fonds par fonds, société par société. Aucune vérification spécifique n'a été effectuée en matière d'exhaustivité ou d'exactitude des informations et données communiquées par les membres. L'AFG et l'AFIC ne pourraient être tenues responsables de l'usage qui pourrait être fait de ces données par un tiers.*

### Contacts presse

**AFG**  
Dominique Pignot  
01 44 94 94 17  
d.pignot@afg.asso.fr

**AFIC**  
Shan  
Mélina Etorre  
01 44 50 58 77  
melina.etorre@shan.fr